

Image not found or type unknown



concernant le TAUX LEGAL svp

Par **amnesya**, le **04/03/2009** à **13:45**

J'ai confirmation en appel du versement de la somme de 15000€ par une société (loterie)
Or en première instance la société est condamné a payer les 15000€ "avec intérêts au taux légal à compter du 20/05/2003,date de l'assignation"
Mon avocat m'a parlé de 1,5% l'an !!!
Or j'ai vu ça et là que certains pouvaient s'élever a 2% voire 3%
Pourriez vous me communiquer un ordre d'idée du montant de ces intérêts svp?
merci